

avantages sur le plan du développement que peuvent apporter les investissements dans les industries extractives à une collectivité ou un pays.

Le MAECD est chargé de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, en étroite collaboration avec d'autres ministères, dont RNCAN et Industrie Canada, ainsi que le Point de Contact National (PCN) pour ce qui est des *Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales*. La mise en œuvre des résultats sera assurée par une étroite collaboration avec le Bureau du conseiller en RSE, le Centre d'excellence de la RSE et le réseau canadien de missions à travers le monde.

Le Bureau du conseiller en RSE du secteur de l'industrie extractive

Le [Bureau du conseiller en RSE](#) a été établi en 2009 dans le cadre de la Stratégie de RSE. Le mandat du Bureau continuera de s'appliquer exclusivement aux activités des entreprises extractives canadiennes présentes à l'étranger. Ce mandat est double. D'abord, il offre à toutes les parties intéressées des avis et des conseils sur le respect des lignes directrices. Ce rôle sera renforcé, particulièrement en ce qui a trait à l'établissement d'un dialogue ouvert et constructif entre les entreprises et les collectivités, et sera mis à contribution dans les situations où de tels conseils peuvent contribuer à la détection rapide et à la résolution des enjeux susceptibles de soulever des préoccupations. La deuxième partie du mandat du Bureau du conseiller en RSE consiste à examiner les pratiques de RSE des entreprises canadiennes de l'industrie extractive qui œuvrent à l'étranger. Le processus d'examen non judiciaire du Bureau, conçu pour mettre en contact les entreprises et les parties touchées par un projet en vue de résoudre les différends, sera offert aux parties dès le début des différends avant qu'ils ne dégénèrent. Le processus d'examen sera mené plus étroitement avec le Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, dans le but d'assurer la cohérence. Tel que mentionné plus loin dans ce document, dans les cas pour lesquels la médiation formelle est requise, le conseiller encouragera et aidera les parties à avoir recours au PCN pour régler leur différend.

Mettre en commun les pratiques efficaces

Les entreprises canadiennes ont une expérience importante de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas pour l'application de la RSE dans les industries extractives. Le gouvernement aidera à communiquer cette expérience à d'autres entreprises du secteur – et d'autres secteurs – de façon à améliorer le rendement général en matière de RSE.

Le Centre d'excellence de la RSE

Le gouvernement a contribué à la création du Centre d'excellence de la RSE (CE), un élément clé de sa stratégie de RSE de 2009. Établi au sein de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), le CE a été conçu comme un point central pour l'élaboration et la diffusion d'information et d'outils pratiques à l'intention d'une vaste gamme d'intervenants des industries extractives. Par l'entremise de son comité exécutif, le CE a servi de tribune pour favoriser un dialogue régulier entre les principaux acteurs de l'industrie extractive et a contribué à cerner les besoins du secteur, à comprendre les différents points de vue des parties intéressées et à définir une orientation commune pour le développement responsable des ressources et des collectivités. Reconnaissant que le CE a la capacité d'améliorer le bilan des entreprises en matière de RSE, le gouvernement du Canada accorde de l'importance à son rôle d'observateur au sein du conseil exécutif du Centre et continuera à participer à ses activités.